

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU SOUMISE À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PLU approuvé en Conseil Municipal le 16 février 2016
 Modification simplifiée N°1 approuvée en Conseil Municipal le 08 février 2018
 Modification N°1 approuvée en Conseil Municipal le 16 juillet 2019
 Modification N°2 approuvée en Conseil Municipal le 23 mai 2023
 Régie soumise à évaluation environnementale approuvée en Conseil Municipal le 21 mai 2024

PLAN DE ZONAGE GENERAL (PLAN A) APRES ADAPTATION DU PLU

3.0



GAXIEU

B7-10618

GAYTELLER

Zones urbaines	
UA	Centre historique
UB1	Faubourg
UB2	Centre du Cap d'Agde
UB3	Aud central/nord du Cap d'Agde
UB4	Centre du mer Grand Agde
UB5	Abords du littoral / Grand Agde
UC1	Couronne urbaine d'agglomération
UC2	Couronne post-urbaine du Cap d'Agde
UC3	Entrée de ville du Cap d'Agde
UC4	Faubourg du Grand Agde
UD1	Secteur pavillonnaire contemporain
UD2	Secteur pavillonnaire contemporain - Housards mixés
UD3	Arènes urbaines
UD4	Secteur pavillonnaire contemporain - Grand Agde
UD5	Secteur pavillonnaire contemporain réduit du Grand Agde
UD6	Secteur pavillonnaire contemporain - Cap Agde
UD7	Zone d'activités à dominante commerciale et industrielle
UD8	Zone d'activités à dominante commerciale
UD9	Zone d'activités à dominante commerciale
UD10	Zone d'activités portuaires
UD11	Zone d'activités portuaires
UD12	Zone résidentielle à dominante tertiaire
UP1	Zone dédiée aux équipements publics
UP2	Zone dédiée aux équipements publics
UP3	Zone d'équipement
UP4	Secteur technique municipal et équipements publics

Zones à urbaniser	
AUEh	Zone de développement à vocation Economique
AUEp	Zone de développement à vocation portuaire
AUh	Zone de développement à vocation résidentielle
AU0	Projet urbain à préciser
AL	Zone de développement touristique - Ile des Lobos
AUP	Zone de développement réservée aux Equipements publics
ALh	Zone de développement à vocation touristique

Zones agricoles	
A	Zone agricole
Aer	Zone agricole située en Espace Remarquable
AS1	Stockage de matériaux (Cadhaires)
Ae2	Stations verticales (Mid-terrandrine)
Ac3	Entretien bataré
Av	Aud d'accueil des gens du voyage

Zones naturelles	
N	Zone naturelle
Nier	Espaces Remarquables de la Loi Littoral
NL1	Zone naturelle ludique avec infrastructures légères
NL1b	Zone naturelle ludique - Secteur d'équipements
NL2	Zone naturelle ludique avec infrastructures adaptées
Np	Plages non identifiées comme espaces remarquables et caractéristiques du littoral
Npar	Plages identifiées comme espaces remarquables et caractéristiques du littoral
NH1	Camping hors Espace Remarquable
NH2	Aire naturelle de camping
Nter	Zone naturelle touristique située en Espace Remarquable
Nter2	Aire naturelle de camping en Espace Remarquable

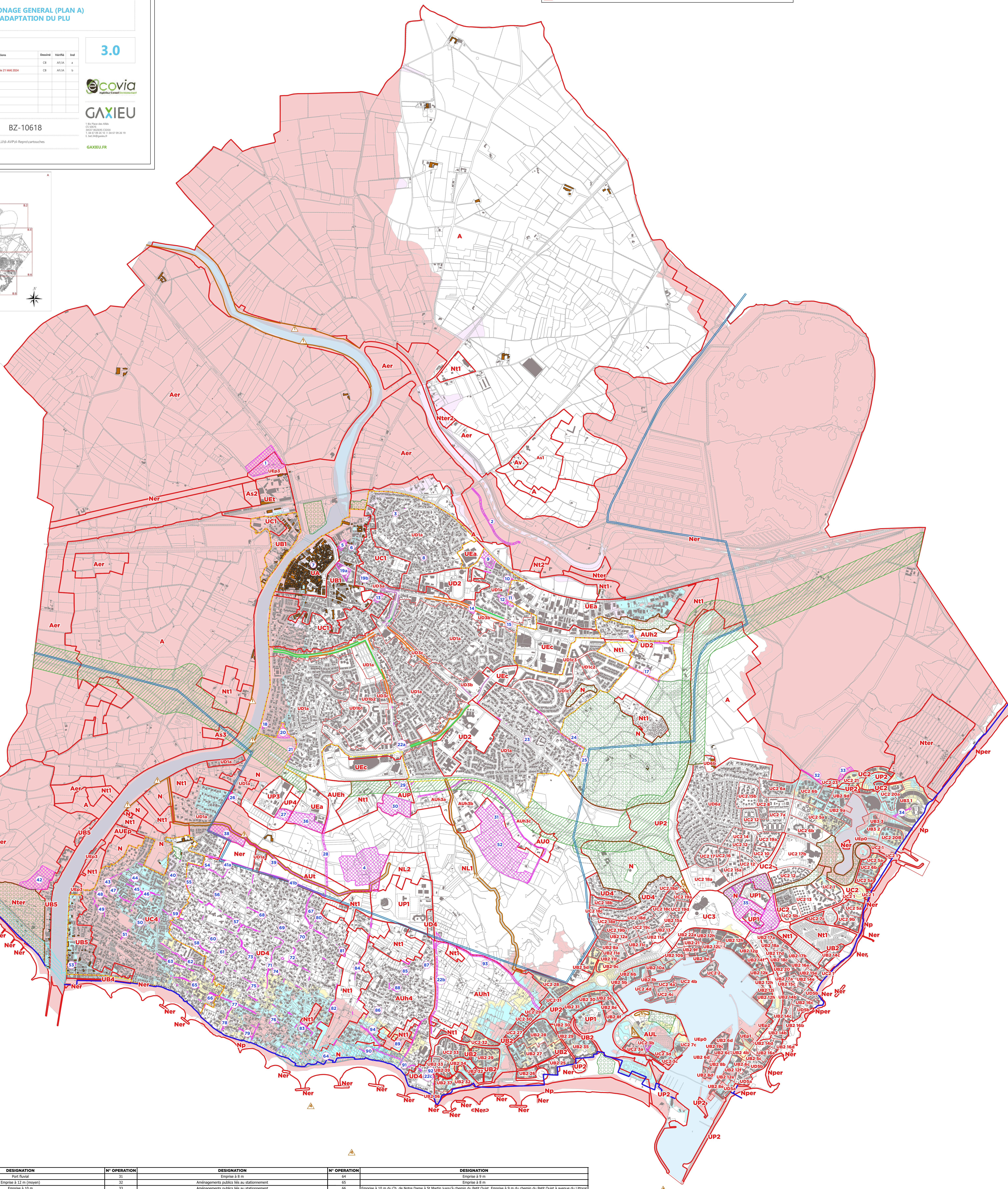
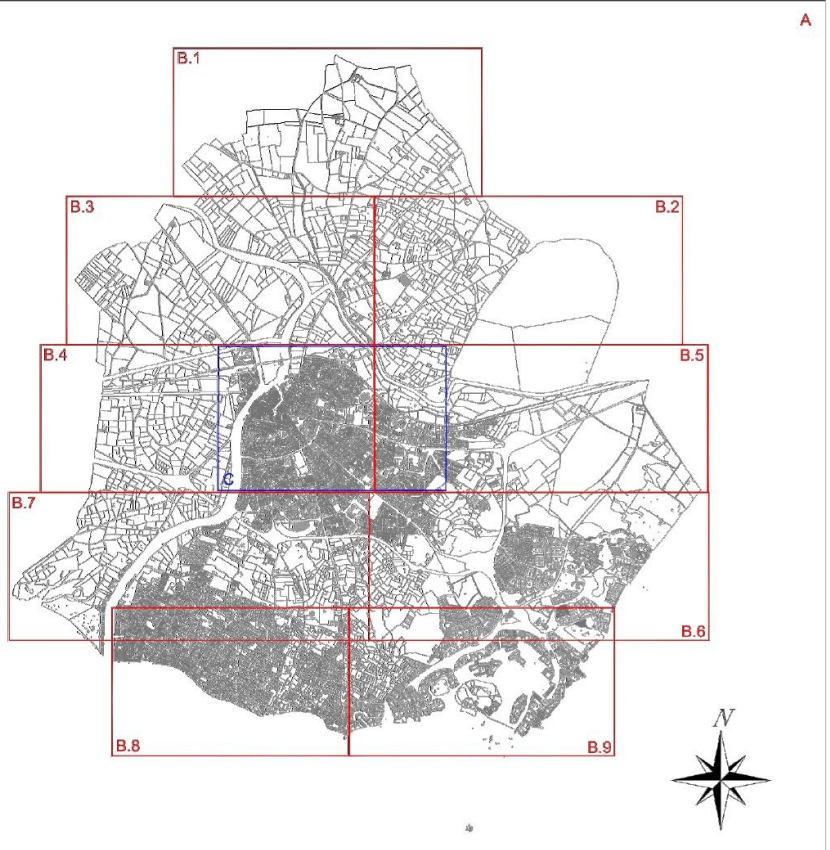
LEGENDE

-  Emplacement réservé
-  Espace Boisé Classé
-  Recul des constructions (100m) de part et d'autre de l'axe de la RD612 (art.L111-6 du CU)
-  Edifices à conserver (repérés par le SPR - ex AVAP)
-  Eléments de paysage
-  Secteur de mixité sociale
-  Bande inconstructible littoral
-  Domaine Public Maritime
-  Espaces Proches du Rivage
-  Alignement d'arbre protégé
-  Présence de commerces interdit
-  Présence de commerces obligatoire
-  Contour des zones
-  Contour de sous-secteur

- Eléments de paysage au titre de l'art.L151-23 du CU :
- 1 Berges et ripisylves de l'Hérault
 - 2 Alignements de Pins Parasols
 - 3 Abords des fossés de la Planèze
 - 4 Herbiers de Posidonies
 - 5 Boisement remarquable
 - 6 Boisement remarquable

Plan de Prévention du Risque Inondation :

-  Zone bleue
- Zone de précaution résiduelle
- Zone de précaution urbaine
-  Zone rouge



N° OPERATION	DESIGNATION	N° OPERATION	DESIGNATION	N° OPERATION	DESIGNATION
1	Port fuorvi	31	Emprise 8 m	64	Emprise 9 m
2	Emprise 12 m (navet)	32	Andrognements publics lieux de stationnement	65	Emprise 8 m
3	Emprise 10 m	33	Andrognements publics lieux de stationnement	66	Emprise à 10 m de Ch. de Notre Dame à St Martin jusqu'à chemin du Petit Quai, Emprise 9 m du chemin du Petit Quai à avenue du Littoral
4	Création d'un espace public/lieux de vie	34	Lacien Avenue des Halles / Hôpital	67	
5	Andrognements publics et opération de logements sociaux	35	Aménagement d'espaces publics	68	Emprise à 10 m
6	Opération de logements sociaux	36	Création d'une cascade de pontons	69	Emprise à 6 m avec axe de retournement
7	Extension totale de parking	37	Aménagements d'espaces et d'équipements publics	70	Emprise 8 m
8	Axe de retournement	38	Bassin de rétention des eaux pluviales Notre Dame	71	Emprise 8 m
9	Opération de logements mixtes (50 % à minima de logements sociaux)	39	Emprise de protection à 15 m part et d'autre du parking limité aux bolls constants / bordées de Bouffie	72	Emprise à 8 et 6 m
10	Emprise 10 m	40	Emprise à 12,5 m de la rue de Bouffie, Emprise à 12 m de l'imp. de Bouffie, Ch. de Lalande	73	Emprise 8 m
11	Emprise 10 m	41a	Emprise 12 m	74	Emprise 8 m
12	Opération de logements sociaux	41b	Emprise 15 m	75	Emprise 8 m
13	Opération de logements sociaux	42	Andrognements publics lieux de stationnement	76	Emprise 8 m
14	Opération de logements sociaux	43	Emprise 10 m	77	Emprise à 8 et 6 m
15	Emprise à 22 m comprenant 1 chaussée de 2,5 m, 2 bandes de stationnement de 2,5 m et 2 trottoirs de 2,5 m	44	Emprise 8 m	78	Emprise 8 m
16	Opération de logements sociaux	45	Emprise 8 m	79	Emprise 8 m
17	Emprise 8 x 8 12 m	46	Emprise 8 m	80	Emprise à 10 m jusqu'à l'avenue du Littoral, Emprise 6 m au-delà
18	Emprise 2,15 m comprenant 1 chaussée de 7 m, 1 bande de stationnement de 2 m et 2 trottoirs de 2 m	47	Emprise 8 m	81	Emprise à 8 m avec axe de retournement
19a	Projet mixte et parkings	48	Emprise 8 m	82	Emprise à 8 m
19b	Aménagement de parkings	49	Emprise à 8 m avec axe de retournement	83	Emprise 8 m
20	Aménagement d'espaces publics	50	Emprise 8 m	84	Emprise à 12 m
21	Emprise 6 m	51	Emprise 8 m	85	Emprise à 6 et 8 m
22a	Emprise 8 m	52	Aménagement d'un espace public	86	Emprise 8 m
22b	Emprise à 22 m jusqu'au Chemin des Catinettes, Emprise à 16 m jusqu'au quai/imp. Provier Vieux	53	Emprise variable de 3,80 à 9 m	87	Emprise 10 m
22c	Emprise à 12 m jusqu'à rue JP Pournazer, Emprise à 10 m jusqu'à Imp. De la Batterie	54	Emprise 8 m	88	Emprise 8 m
23	Aménagement d'un axe viabilisé de 30 m jusqu'à Imp.	55	Emprise 8 m	89	Emprise à 8 et 6 m
24	Elevageur à 11 m	56	Emprise 8 m	90	Emprise 6 m
25	Aménagement à 10 m	57	Emprise 8 m	91	Emprise 8 m
26	Aménagement d'espaces publics	58	Emprise 8 m	92	Emprise 8 et 6 m
27	Bâtiment CTH	59	Emprise 8 m	93	Emprise à 15 m
28	Emprise 22 m	60	Emprise à 6 m avec axe de retournement	94	Opération d'équipements publics
29		61	Emprise à 6 m		
30	Création et parking payants	62	Emprise 10 m		
		63	Emprise 6 m		

0 0,5 1 km